

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023

N° 2023/02-08

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE
FREDERIC BAZILLE – PROJETS 2022/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI TREIZE FEVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°4

Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN

Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU

Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD

Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE

Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER

Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Nathalie LEVY quitte la séance avant le vote de l'affaire n°4

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023

N° 2023/02-08

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE FREDERIC BAZILLE – PROJETS 2022/2023

Madame Isabelle SERAN, Adjointe déléguée à l'éducation, expose :

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, plusieurs enseignants du collège Frédéric Bazille, ont souhaité proposer à leurs élèves de travailler sur différents projets s'inscrivant dans des parcours culturels riches, et ponctués chacun d'un voyage.

Il s'agit des projets suivants :

- Une classe de troisième du Collège Frédéric Bazille, encadrée notamment par Mme Cornelia PUSLECKI, Professeur d'Anglais, travaille sur l'année scolaire 2022/2023 sur un projet intitulé « Destin de Femmes ». Ce projet est centré sur le parcours exceptionnel de deux femmes entrées au Panthéon, Joséphine Baker et Simone Veil.

Un voyage à Paris est prévu du 15 au 17 février 2023, au cours duquel est prévue la visite du Mémorial de la Shoah et du Panthéon.

-Deux classes de 6ème du Collège Frédéric Bazille, encadrées notamment par Mme SIZARET MOMBRUN, Professeur d'Histoire-Géographie, travaillent pendant l'année scolaire 2022/2023 sur un projet intitulé « Egyptologie et Egyptomanie ». Ce projet est centré sur la découverte de la tombe de Toutankhamon et sera clôturé par une exposition en fin d'année scolaire, au CDI du collège.

Un voyage à Paris est prévu les 9 et 10 mars 2023, au cours duquel sont prévus la visite des collections égyptiennes du Musée du Louvre et un parcours initiant les élèves à l'Egyptomanie telle qu'elle s'est exprimée à Paris.

-155 élèves du Collège Frédéric Bazille sont inscrits au parcours Langue et Culture de l'Antiquité (LCA), et suivent à raison d'1h30 ou 2 heures par semaine l'enseignement du grec et du latin. Les professeurs de la discipline mettent tout en œuvre pour transmettre aux élèves cet héritage de l'Antiquité et organisent dès que possible des visites de sites archéologiques car, si l'apprentissage de la langue est important, l'immersion culturelle l'est tout autant.

Cette année 44 élèves de classe de 3^{ème}, encadrés par Mme RIVIERE, partiront du 14 au 21 avril 2023, sur les traces d'Archimède en Sicile avec notamment la visite du Temple de la Vallée d'Agrigente, le théâtre de Sophocle, et Pompéi.

La participation à ces différents déplacements demande un engagement financier important, notamment pour le transport des élèves, l'hébergement et la restauration, c'est pourquoi le Foyer Socio-Educatif du Collège sollicite une aide exceptionnelle afin d'alléger la charge financière pour les familles.

Il est proposé au conseil municipal :

Suite de la délibération N°2023/02-08

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2200 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Frédéric Bazille.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 13 FEVRIER 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.